

Assemblée réunie  
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de  
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière  
du vendredi 26 février 1999

Plenaire vergadering  
van vrijdag 26 februari 1999

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

|  | Page |
|--|------|
| EXCUSES  | 137  |
| COMMUNICATION:   |      |
| Cour des comptes   | 137  |
| PROJET D'ORDONNANCE:   |      |
| — Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, et aux Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, aux Protocoles 1, 2, 3 et 4 et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 24 novembre 1997 (n <sup>os</sup> B-73/1 et 2 — 1997/1998)                                  | 137  |
| Discussion générale. — <i>Orateur</i> : M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la Politique de Santé   | 137  |
| Discussion des articles  | 137  |
| VOTE NOMINATIF:  |      |
| — Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, et aux Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, aux Protocoles 1, 2, 3 et 4 et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 24 novembre 1997 (n <sup>os</sup> B-73/1 et 2 — 1997/1998) | 138  |

|  | Blz. |
|--|------|
| VERONTSCHULDIGD  | 137  |
| MEDEDELING:  |      |
| Rekenhof   | 137  |
| ONTWERP VAN ORDONNANTIE:   |      |
| — Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Euro-mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie wordt tot stand gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en het Hasjemitisch Koninkrijk Jordanië, anderzijds en met de Bijlagen 1, 2, 3, 4, 5, 6 en 7, met de Protocollen 1, 2, 3 en 4 en met de Slotakte, opgemaakt te Brussel op 24 november 1997 (nrs. B-73/1 en 2 — 1997/1998)                                      | 137  |
| Algemene bespreking. — <i>Spreker</i> : de heer Jos Chabert, lid van het Verenigd College bevoegd voor het Gezondheidsbeleid   | 137  |
| Artikelsgewijze bespreking   | 137  |
| NAAMSTEMMING:  |      |
| — Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de Euro-mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie wordt tot stand gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en het Hasjemitisch Koninkrijk Jordanië, anderzijds en met de Bijlagen 1, 2, 3, 4, 5, 6 en 7, met de Protocollen 1, 2, 3 en 4 en met de Slotakte, opgemaakt te Brussel op 24 november 1997 (nrs. B-73/1 en 2 — 1997/1998) | 138  |

|  | Pages |   | Blz. |
|--|-------|---|------|
| <b>INTERPELLATIONS JOINTES :</b>   |       | <b>TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES :</b>   |      |
| — De M. Denis Grimberghs à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, concernant « la mise sur pied d'un 'SAMU social' sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale » | 139   | — Van de heer Denis Grimberghs tot de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende « de oprichting van een dienst voor dringende sociale hulp in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » | 139  |
| — Interpellation jointe de M. Paul Galand concernant « les urgences sociales, ainsi que la coopération et la coordination entre la Commission communautaire commune, les CPAS et les initiatives privées à ce sujet »                            | 139   | — Toegevoegde interpellatie van de heer Paul Galand betreffende « de dringende sociale hulp, evenals de samenwerking en de coördinatie tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de OCMW's en de privé-initiatieven op dit vlak »                                   | 139  |
| Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Denis Grimberghs, Paul Galand, Didier Gosuin, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'Aide aux personnes.  | 139   | Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Denis Grimberghs, Paul Galand, Didier Gosuin, lid van het Verenigd College bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen.   | 139  |

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 16 h 55.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 16 uur 55.*

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la commission communautaire commune du vendredi 26 février 1999.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 26 februari 1999 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**M. le Président.** — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Caroline Persoons, Danièle Caron, Corinne de Permentier, MM. Michel Hecq et Philippe Rozenberg.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de dames Caroline Persoons, Danièle Caron, Corinne de Permentier, de heren Michel Hecq en Philippe Rozenberg.

**COMMUNICATION FAITE  
A L'ASSEMBLEE REUNIE**

**MEDEDELING  
AAN DE VERENIGDE VERGADERING**

*Cour des comptes*

*Rekenhof*

**M. le Président.** — Diverses communications ont été faites à l'Assemblée réunie par la Cour des comptes.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Rekenhof aan de Verenigde Vergadering gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD EURO-MEDITERRANEEN ETABLIS-SANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LE ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE, D'AUTRE PART, ET AUX ANNEXES 1, 2, 3, 4, 5, 6 ET 7, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3 ET 4 ET A L'ARTICLE FINAL, FAITS A BRUXELLES, LE 24 NOVEMBRE 1997**

*Discussion générale*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE EURO-MEDITERRANE OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPEES GEMEENSCHAPPEN EN HUN LID-STATEN, ENERZIJD, EN HET HASJEMITISCH KONINKRIJK JORDANIE, ANDERZIJD, EN MET DE BIJLAGEN 1, 2, 3, 4, 5, 6 EN 7, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3 EN 4, EN MET DE SLOTAKTE OPGE-MAAKT TE BRUSSEL OP 24 NOVEMBER 1997**

*Algemene bespreking*

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

En l'absence de Mme Persoons, rapporteuse, excusée, je considère qu'elle se réfère à son rapport écrit.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord? (*Neen.*)

Het woord is aan de heer Chabert, minister.

De heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb niets toe te voegen aan wat in het verslag staat.

**M. le Président.** — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

*Discussion des articles*

*Artikelsgewijze bespreking*

**M. le Président.** — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 135 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 135 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Article 2.** L'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, et les Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, les Protocoles 1, 2, 3 et 4 et l'Acte final faits à Bruxelles le 24 novembre 1997, sortiront, en ce qui concerne la Commission communautaire commune, leur plein et entier effet.

**Artikel 2.** De Euro-mediterrane Overeenkomst waarbij een associatie tot stand werd gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun Lid-Statens, enerzijds en het Hasjemitisch Koninkrijk Jordanië, anderzijds, en de Bijlagen 1, 2, 3, 4, 5, 6 en 7, de Protocolen 1, 2, 3 en 4 en de Slotakte, opgemaakt te Brussel op 24 november 1997, zullen, wat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie betreft, volkomen uitwerking hebben.

— Adopté.

Aangenomen.

**M. le Président.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu tout à l'heure.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal straks plaatshebben.

Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

— *La séance est suspendue à 17 heures.*

*De vergadering wordt geschorst om 17 uur.*

*Elle est reprise à 17 h 20.*

*Ze wordt hervat om 17.20 uur.*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

#### VOTE NOMINATIF — NAAMSTEMMING

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet dont l'examen est terminé.

Aan de orde is de naamstemming over het afgehandelde ontwerp.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A: L'ACCORD EURO-MEDITERRANEEN ETABLIS-SANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAU-TES EUROPEENNES ET LEURS ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LE ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE, D'AUTRE PART, ET AUX ANNEXES 1, 2, 3, 5, 6 ET 7, AUX PROTOCOLES 1, 2, 3 ET 4 ET A L'ACTE FINAL, FAITS A BRUXELLES LE 24 NOVEMBRE 1997**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE IN-STEMMING MET DE EURO-MEDITERRANE OVER-EENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE WORDT TOT STAND GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LID-STATEN, ENER-ZIJD, EN HET HASJEMITISCH KONINKRIJK JORDANIE, ANDERZIJD EN MET DE BIJLAGEN 1, 2, 3, 4, 5, 6 EN 7, MET DE PROTOCOLLEN 1, 2, 3 EN 4 EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 24 NOVEMBER 1997**

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

66 membres sont présents.

54 votent oui dans le groupe linguistique français.

6 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

1 vote non dans le groupe linguistique français.

3 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

66 leden zijn aanwezig.

54 stemmen ja in de Franse taalgroep.

6 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

1 stemt neen in de Franse taalgroep.

3 onthouden zich in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan: het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, Andre, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demaret, de Patoul, Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Mme Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Gosuin, Grimberghs, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, M. Pivin, Mme Raspoet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, van Weddingen et Veldekens.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Béghin, Chabert, Garcia, Grijp, Vanhengel en Vandenbossche.

A voté non:

Neen heeft gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

M. de Looz-Corswarem.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Eloy et Lemmens.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Gatz, Lootens-Stael en Van Walleghem.

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

— *La séance plénière est suspendue à 17 h 25.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 17.25 uur.*

*Elle est reprise à 18 h 40.*

*Ze is hervat om 18.40 uur.*

**M. le Président.** — Mesdames et messieurs, nous reprenons l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij hervatten de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan.

## INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

**INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «LA MISE SUR PIED D'UN SAMU SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. PAUL GALAND CONCERNANT «LES URGENCES SOCIALES, AINSI QUE LA COOPERATION ET LA COORDINATION ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE, LES CPAS ET LES INITIATIVES PRIVEES A CE SUJET»**

*Discussion*

**INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE OPRICHTING VAN EEN DIENST VOOR DRINGENDE SOCIALE HULP IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER PAUL GALAND BETREFFENDE «DE DRINGENDE SOCIALE HULP, EVENALS DE SAMENWERKING EN DE COORDINATIE TUSSEN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE, DE OCMW'S EN DE PRIVE-INITIATIEVEN OP DIT VLAK»**

*Bespreking*

**M. le Président.** — La parole est à M. Grimberghs pour développer son interpellation.

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, nous avons déjà abordé cette question dans cette même enceinte, mais dans une autre assemblée. Par ailleurs, j'avais déjà, à l'occasion de l'Assemblée réunie du 10 juillet dernier, déposé une question orale qui, à l'époque, portait sur le projet de création d'un «Samu social». Entretemps, ce projet est devenu réalité et a commencé à fonctionner.

Néanmoins, les interrogations ou inquiétudes que j'avais soulevées à cette occasion me paraissent toujours d'actualité. Je ne vais pas les reprendre de manière exhaustive, mais il est sans doute utile d'en rappeler les éléments principaux:

1° La volonté d'imposer un projet sans en avoir concerté préalablement les principes a miné la confiance des acteurs de terrain, tant privés que publics. Dès lors, les bases d'un dialogue visant à la recherche de la complémentarité, apparemment souhaitée par les promoteurs du projet, paraissent quelque peu fragilisées;

2° L'option de développer un tel service au départ d'une institution monocommunautaire, francophone en l'espèce, pose la question de la pertinence de ce choix. Celui-ci s'explique d'autant plus mal compte tenu du type de population et de missions visées, qui justifieraient une approche reposant sur une assise la plus large possible au niveau régional, à savoir la Commission communautaire commune puisque nous sommes dans le cadre de compétences touchant à l'aide aux personnes;

3° La cohérence des politiques régionales, puisque manifestement, l'absence de concertation a également prédominé entre autorités politiques. C'est ainsi qu'il est apparu clairement que le Collège réuni, et plus particulièrement ses membres en charge de l'Aide aux personnes, avaient été tenus à l'écart de la conception du projet;

4° L'octroi de postes ACS, quatre en l'occurrence, avant même que le projet ne commence à fonctionner, et ce alors que des initiatives — Maisons d'accueil ou autres — fonctionnant sur le terrain depuis des années et destinées potentiellement à la même population, sont en demande, parfois depuis plusieurs années, d'un renforcement de leurs équipes.

Dans votre réponse, monsieur le ministre, vous aviez appuyé ces interrogations ou inquiétudes, en soulignant notamment que « cette initiative, qui coûterait plus ou moins 30 millions soulève un mécontentement général car elle n'a jamais été coordonnée avec le Comité de concertation des sans-abri. De plus, la philosophie de ce type de projet paraît en contradiction avec le travail de terrain développé par les opérateurs réunis par le Comité de concertation ».

Sans doute n'en est-on plus tout à fait là puisque, par la force des choses, les acteurs de terrain sont amenés à collaborer, fût-ce épisodiquement, avec une structure qui fonctionne désormais concrètement et dont il serait maladroit et inapproprié de contester l'existence.

Néanmoins, j'avais noté à l'époque dans la réponse des membres du Collège réuni le relevé de quatre problèmes principaux encore à résoudre, complémentaires à la création du nouveau service. Je les rappelle brièvement :

1° L'accès aux soins de santé et les soins ambulatoires au sein des Maisons d'accueil;

2° Le développement des équipes de travailleurs de rue pour aller à la rencontre des détreffés sur le terrain;

3° L'organisation d'une coordination plus systématique au-delà du secteur des sans-abri, déjà réalisée dans le cadre du Comité de concertation, en particulier avec les polices, les hôpitaux publics ou privés, le secteur de la santé mentale, les CPAS et le « Petit Château »;

4° L'accueil des femmes seules ou de familles.

Il serait utile de savoir si de ce côté, des avancées ont pu être enregistrées, parce qu'il me paraît qu'effectivement, les membres du Collège mettraient là le doigt sur les problèmes jugés prioritaires par les acteurs de terrain.

Pour en revenir plus précisément à l'objet de cette interpellation, je souhaite avoir quelques éclaircissements sur la manière dont s'organisera le soutien des pouvoirs publics de notre région à ce projet. Lorsque j'ai interpellé le 12 février dernier le ministre Picqué dans le cadre de l'Assemblée de la COCOF, de concert d'ailleurs avec le groupe ECOLO mais aussi avec le PRL-FDF, il m'a été répondu de manière conciliante et rassurante.

Il m'était ainsi affirmé qu'en matière de concertation, l'information relative au projet de Samu social avait circulé entre les différents cabinets. Toutefois, et répondant plus particulièrement à une question de mon collègue Galand sur les divergences entre Collège réuni et COCOF, le ministre Picqué répondait de manière relativement contradictoire et peu claire qu'« aucun projet d'octroi de subsides n'ayant été déposé auprès de l'un ou l'autre Collège, aucun échange n'avait eu lieu à ce propos ». De quoi tout de même relativiser l'affirmation qu'une réelle concertation entre le Collège de la COCOF et le Collège réuni avait été amorcée sur le sujet. De quoi parle-t-on si ce projet ne fait l'objet d'aucun soutien de la part des pouvoirs

publics et qu'aucune demande de subventions n'a été introduite, ce que laisse entendre, je le répète, la réponse de M. le ministre Picqué.

Je rappelle que j'avais déposé une question orale aux membres du Collège réuni. Ces derniers m'avaient répondu qu'ils ne disposaient toujours pas de l'étude de faisabilité sur un service « Samu social », étude confiée à une asbl subsidiée par la COCOF.

Aujourd'hui, cette étude de faisabilité a-t-elle officiellement été transmise au Collège réuni ? Il serait temps qu'un débat ait lieu dans la mesure où l'on annonce la publication prochaine des résultats de cette étude.

Reste de manière subsidiaire à s'interroger sur la méthodologie adoptée. N'eût-il pas mieux valu rendre d'abord accessible au secteur et aux autorités publiques concernés les résultats d'une telle étude de faisabilité pour provoquer ensuite un débat utile en termes fonctionnels plutôt que de voir la démarche inverse s'organiser ? Poser la question, c'est y répondre.

Pour déboucher sur une note sans doute moins polémique, je voudrais en tout cas encourager les membres du Collège réuni à saisir l'opportunité de reprendre l'initiative sur une problématique à considérer dans son ensemble, et non sur un aspect plus ponctuel et sans doute plus médiatique.

Le 12 février dernier, lorsque nous avons interpellé M. le ministre Picqué, un certain nombre de propos rassurants avaient été tenus, notamment sur cet aspect médiatique. Je voudrais dire clairement que j'ai été assez choqué de la manière dont ce projet a été présenté par les médias et singulièrement par les médias télévisuels. Il s'est passé exactement ce que je craignais.

Le soir même du 12 février, ce projet était présenté sur une chaîne régionale et le directeur était interviewé devant un véhicule qui ressemblait à s'y méprendre à une ambulance, dans un local semblable à un garage d'hôpital.

Cela ne correspond pas à la façon dont nous envisageons la prise en compte de l'urgence sociale. Je ne m'étendrai pas longuement, à cette heure tardive, sur les débats de fond que nous avons déjà tenus sur le type d'interventions. Nous avions alors souligné la crainte de ce que j'avais appelé le « syndrome du gyrophare bleu » consistant à croire que l'on peut camoufler la pauvreté, l'urgence sociale, dans une ambulance, et dès lors, enlever cette pauvreté de la vue de la population.

Et je ne reprendrai pas le débat sur le règlement de police, pris par la ville de Bruxelles, en matière de mendicité — autre initiative malheureuse.

Nous souhaitons que cette problématique soit prise en considération dans son ensemble, en évitant des effets médiatiques qui stigmatisent davantage le phénomène de la pauvreté et suscitent des sentiments de peur au sein du public, traumatisé par les situations de pauvreté qui s'étalent dans nos rues.

Il n'est pas souhaitable, pour la convivialité de notre ville, de stigmatiser ces situations comme on le fait actuellement.

Monsieur le ministre, comptez-vous poursuivre les initiatives prises en vue de traiter la problématique dans son ensemble, et pourquoi pas en collaboration avec le ministre Picqué, qui, nous le rappelons de temps en temps, est président du Collège réuni ? En cette qualité, il pourrait prendre certaines initiatives. Il avait d'ailleurs évoqué, dans sa réponse, la nécessité de poursuivre des débats sur la question de la complémentarité. Je le cite : « Un dialogue est engagé entre les CPAS bruxellois, IRIS et les différents opérateurs, en vue d'aboutir à une forme de collaboration ». Il précisait en outre qu'« une structure permanente de concertation se réunit hebdomadairement ».

Je suppose qu'il s'exprimait en sa qualité de président du Collège réuni et, dès lors, que vous êtes associé à cette dynamique de concertation.

J'espère que vous me rassurerez sur ce point. J'écouterai vos réponses avec la plus grande attention.

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand, pour développer son interpellation jointe.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je ne manque jamais d'exprimer ma déception, partagée, par les parlementaires qui doivent intervenir dans les débats de la Commission communautaire commune, qui se déroulent toujours à des heures tardives et devant un hémicycle quasi vide. Je tiens à remercier les collègues encore présents et je maintiens qu'un problème se pose pour le Bureau élargi dans l'organisation des travaux de l'Assemblée. Il n'est pas normal que des débats portant sur de tels sujets soient toujours abordés en fin de séance.

Je ne reprendrai pas les points développés à suffisance par M. Grimberghs.

Le lancement d'une initiative de l'associatif privé dans le domaine des urgences sociales centré sur le travail de nuit a remis à l'ordre du jour la problématique de l'urgence sociale et celle des coordinations qui devraient exister dans ce domaine entre les CPAS de la Région, la Commission communautaire commune et les institutions privées.

Un débat récent à la Commission communautaire française a permis de se réjouir du dynamisme de l'associatif, au-delà des clichés tendant à en faire une question de courant philosophique, quoi que certains aient essayé de faire croire.

Ce n'est évidemment pas là notre intention, ce n'est pas là que se situe notre préoccupation. Si de nouvelles initiatives privées — d'où qu'elles viennent — essaient de trouver leur place, nous nous en réjouissons. Le problème est de voir comment les pouvoirs publics veillent à une bonne concertation, à une bonne coordination et comment ces initiatives peuvent s'insérer dans le travail à accomplir.

Mais ce débat que nous avons eu récemment à la Commission communautaire française a aussi été l'occasion de rappeler — Mme Mouzon y a entre autres fait allusion — qu'une proposition de départ pour la mise sur pied d'un service ambulatoire d'urgence sociale avait été avancée par le CPAS de Bruxelles-Ville vu la nécessité de pouvoir réagir aux urgences, également en dehors des heures d'ouverture des bureaux des CPAS. Ce projet n'avait pu se réaliser à la suite du refus de certains CPAS d'y coopérer.

Autre sujet d'inquiétude, d'après des responsables de la nouvelle initiative et leurs observations de terrain : il manquerait régulièrement de places d'accueil d'urgence la nuit dans les structures existantes, sans que l'on puisse déterminer pourquoi ce phénomène est plus important à tel ou tel moment. Il faudra donc vérifier ce qu'il en est en réalité.

Le Comité de concertation sur la problématique des sans-abri a recommandé d'ailleurs que les moyens du centre d'accueil et d'intervention sociale d'urgence Ariane — service bicommunautaire — soient renforcés et que son partenariat avec les autres services publics et privés soit développé.

Différentes questions découlent de ces informations et constatations.

— Qu'en est-il des interventions de la Commission communautaire commune pour inciter et favoriser la coopération de

l'ensemble des CPAS face aux urgences sociales la nuit et le week-end ?

— Quel est l'appui de la Commission communautaire commune à une coordination avec les services sociaux privés et les CPAS à ce sujet ?

— Qu'en est-il du nombre de places et de lits d'hébergement d'urgence disponibles par rapport aux demandes quotidiennes ?

— Quelle a été la suite réservée aux recommandations du Comité de concertation sur la problématique des sans-abri et concernant le centre Ariane ?

Par ailleurs, la première plaquette de présentation du projet « Samu social » énonce la mise sur pied d'un observatoire de la grande exclusion à Bruxelles. Nous pensons qu'il convient d'éviter les doublons inutiles. Il vaut mieux rassembler les données de terrain au sein de l'Observatoire régional de la santé, qui, selon nous, doit aussi évoluer vers un observatoire social. Il faut donc tirer cette question au clair.

Monsieur le ministre, ces questions se situent bien évidemment aussi dans le cadre des conclusions du dernier rapport sur l'état de la pauvreté et du suivi des recommandations de notre Assemblée. J'écouterai donc votre réponse avec beaucoup d'intérêt.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, il est vrai que les membres du Collège de la Commission communautaire commune n'ont pas été associés à la mise sur pied de cette initiative, pas plus qu'à l'étude de faisabilité. Cependant, étant donné que je suis aussi membre du Collège de la Commission communautaire française, une de mes préoccupations majeures est de veiller à la cohérence des décisions prises dans ces deux Collèges.

Une étude de faisabilité d'un service Samu social a été confiée au Ceform (Centre d'études et de formation) subsidié par la Commission communautaire française, via les articles budgétaires qui sont gérés par mon collègue Eric Tomas. Les conclusions de cette étude ne nous ont pas encore été communiquées à ce jour.

Le Samu social est une initiative purement privée. Le Collège réuni de la Commission communautaire commune a été sollicité par le Samu social — comme divers pouvoirs publics l'ont été d'ailleurs, je pense — pour obtenir une intervention financière.

Mais, dans le contexte actuel, nous n'avons pas réservé une suite favorable à cette demande, principalement pour les raisons suivantes :

1. Le projet tel que présenté initialement se superposait, selon nous, à des initiatives déjà largement développées par d'autres acteurs et soutenues par diverses autorités publiques. Nous pensons particulièrement :

- à l'ASBL Ariane,
- aux travailleurs de rue de l'ASBL Diogène,
- à l'ASBL Télé-Service,
- aux maisons d'accueil,
- aux Asiles de nuit et

— à l'Observatoire de la Santé, récemment chargé de récolter diverses données sociales pour établir le rapport sur la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale.

*(M. Jean-Pierre Cornelissen, vice-président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jean-Pierre Cornelissen, ondervoorzitter vervangt de heer Armand De Decker als voorzitter)*

Dans ce cadre, je me permettrai aussi de répondre à une question posée par M. Galand à propos du rôle d'observation que le Samu social entend jouer. J'estime en ce qui me concerne qu'une mission d'observation de l'environnement social et de la santé relève de la responsabilité du service public et non du secteur privé. C'est la raison pour laquelle l'Observatoire de la Santé de la CCC procède actuellement à plusieurs recrutements. Deux sociologues statisticiens seront notamment affectés à la rédaction du rapport sur la pauvreté, un médecin épidémiologiste sera lui aussi engagé et un secrétariat plus étoffé sera mis à la disposition de l'Observatoire. Par ailleurs, une convention entre le CDCS et l'Observatoire organisera une collaboration entre les deux organismes par le biais d'échanges de données et d'analyses.

2. Pour éviter la dispersion des moyens financiers et une concurrence néfaste, il nous paraît plus opportun d'articuler le projet à ceux existants. Par ailleurs, un certain nombre d'objections ont été soulevées dans ce sens lors de la réunion du Comité de concertation sur la politique des sans-abri et du Conseil consultatif de l'aide aux personnes de la Commission communautaire française.

3. Des expériences similaires à ce projet ont déjà été menées dans d'autres villes wallonnes. Elles ont, à notre connaissance, toutes été abandonnées. Seule l'expérience française à Paris continue à être menée, tout en étant soumise à beaucoup de réflexions contradictoires.

4. Vu la saturation très réelle que connaissent parfois les institutions d'accueil aujourd'hui, la priorité est de mieux rencontrer les demandes d'hébergement en matière d'urgence sociale.

5. Par ailleurs, la Commission communautaire commune ne dispose pas de budget en 1999, faute de pouvoir réunir une majorité à l'assemblée réunie dans le groupe néerlandophone. Nous sommes donc soumis au régime défini par les articles 40 et 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, ce qui rend extrêmement difficile le financement de nouvelles initiatives.

6. A ce jour, nous ne disposons pas des conclusions de l'étude de faisabilité, confiée à Ceform (Centre d'études et de formation) et subsidiée par la Commission communautaire française, portant sur l'opportunité de la création d'un Samu social en Région bruxelloise. Vous conviendrez aisément qu'il est préférable d'avoir connaissance des conclusions de cette étude avant de statuer définitivement sur une telle demande de subvention.

7. En outre, le Collège réuni de la CCC nous a chargé, M. Rufin Grijp et moi-même, d'organiser la coordination de la politique des sans-abri et de dresser l'inventaire des besoins de ce secteur. Plusieurs réunions ont déjà été tenues à ce sujet, un rapport final doit être soumis au Collège réuni dans les prochaines semaines. Il nous est donc difficile de nous prononcer sur ce dossier actuellement et ce, avant que le Collège réuni ne statue sur le rapport évoqué.

D'autres questions complémentaires, posées par M. Grimberghs, ont déjà reçu certaines réponses. Je me contenterai donc de préciser que l'équipe des travailleurs de rues de l'ASBL Diogène a été renforcée et qu'une note concernant la politique

des sans-abri, élaborée en collaboration avec le comité de concertation, sera débattue au prochain Collège réuni.

Cette note porte plus particulièrement sur la coordination à mettre en place entre les différentes autorités publiques et les organismes privés s'occupant des sans-abri. La note aborde aussi les priorités du secteur en termes d'investissement ou de renforcement des équipes sociales chargées de l'encadrement des sans-abri.

Enfin, je vous informe que l'affectation de certains bénéficiaires de la Loterie nationale, environ onze millions, sera orientée en priorité vers ce secteur.

J'attire cependant votre attention sur les efforts déployés actuellement par le Samu social pour répondre aux objections qui lui ont été adressées. Ainsi, ce dossier a fait l'objet de nombreuses réunions, tant au niveau du Comité de concertation de la politique des sans-abri, qu'au niveau du Conseil consultatif de l'aide aux personnes, section hébergement et ambulatoire. Des contacts bilatéraux ont également eu lieu entre le Samu social et les acteurs de terrain cités. Au début février 1999, un Comité d'accompagnement du Samu social composé de représentants — notamment des maisons d'accueil du Centre Ariane, de l'ASBL Diogène — s'est constitué.

En conclusion, je tiens à souligner l'importance que mon Collègue, le ministre Grijp, et moi-même accordons à l'opinion des gens de terrain concernés depuis des années par l'accueil des sans-abri et plus largement interpellés par toutes les détresses sociales que connaît notre ville; en outre, nous ne pouvons envisager favorablement une nouvelle demande de subsides que si nous avons l'assurance qu'un réel partenariat se développe entre les différents acteurs concernés;

Par ailleurs, pour répondre aux questions précises de M. Paul Galand, sachez aussi que la capacité globale dans notre région est de plus de 900 places et que le taux annuel de fréquentation est de 84,5%. Je conviens que ce taux moyen peut cacher des pointes de saturation à certaines époques de l'année ou lors d'arrivées massives de candidats réfugiés politiques. J'ai d'ailleurs dénoncé récemment cette situation auprès du secrétaire d'Etat compétent en lui demandant de prendre des dispositions en faveur des centres d'urgence et de leur donner un caractère plus permanent plutôt que d'affecter à nos propres maisons d'accueil un certain nombre de candidats-réfugiés.

En 1998 et 1999, nous avons prévu une allocation budgétaire visant à encourager les CPAS à organiser une coordination sociale en vertu de l'article 62 de la loi organique des CPAS.

Enfin, les recommandations du Comité de concertation sur la problématique des sans-abri ont fait l'objet d'une note de synthèse qui sera débattue à la prochaine réunion du Collège. Dès l'approbation de cette note, je ne manquerai pas de vous la transmettre.

**M. le Président.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour ses réponses. Dans l'ensemble, nous partageons son analyse, ses réflexions.

Je constate cependant que certains éléments de sa réponse sont en contradiction avec ce qui est dit à l'assemblée de la Commission communautaire française par M. Charles Picqué, mais il n'en est nullement responsable.

**M. le Président.** — La parole est à M. Paul Galand.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, je remercie également le ministre pour ses réponses assez éclairantes.



Si je fais la synthèse des deux débats, je trouve toutefois regrettable que lorsque des gens privés prennent une initiative, ils ne reçoivent pas toujours au départ les conseils appropriés. Heureusement, j'entends dire aujourd'hui que les choses ont tendance à s'améliorer et que l'associatif à la base de ce projet tient actuellement compte des suggestions du Collège réuni.

Il me semble que la concertation entre l'ensemble des ministres bruxellois dans le domaine social n'est pas toujours ce qu'elle devrait être.

D'après ce que dit le ministre, les choses sont heureusement, sur la question en débat, en train de s'arranger. J'espère pouvoir être aussi rassuré pour l'avenir.

**M. Didier Gosuin.** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Je l'espère aussi, monsieur Galand. Sachez que, depuis le début, j'ai veillé, avec M. Grijp, à créer des équipes de coordination et de dialogue entre tous les travailleurs qui traitent de cette problématique. Mais, si des projets sont réalisés sans tenir compte de ces interlocuteurs et de cette cellule, et si les ministres ne sont pas informés, il faut rattraper la sauce.

A présent, mon souhait est que les protagonistes du projet de Samu social acceptent d'entrer dans une logique de dialogue et de partenariat et que l'ensemble des intervenants déterminent les priorités eu égard aux moyens budgétaires qui ne sont pas extensibles.

**M. le Président.** — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

**M. le Président.** — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 19 h 10.*

*De plenaire vergadering wordt om 19.10 uur gesloten.*

**ANNEXE**

**COUR DES COMPTES**

— Par lettre du 3 février 1999, la Cour des comptes prend acte de la délibération budgétaire 99/44002 du 14 janvier 1999 du Collège réuni de la Commission communautaire commune prise en exécution de l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État et fait part à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune que son Collège est d'avis que les considérants énoncés dans le préambule de cette délibération permettent de conclure à l'existence de « circonstances exceptionnelles » au sens dudit article 44.

*Pour information.*

**BIJLAGE**

**REKENHOF**

— Bij brief van 3 februari 1999 neemt het Rekenhof akte van de begrotingsbeslissing 99/44002 van 14 januari 1999 van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie genomen ter uitvoering van artikel 44 van de gecoördineerde wetten op de rijkscomptabiliteit en deelt de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie mee dat zijn College van oordeel is dat de consideransen van de begrotingsbeslissing toelaten het bestaan te erkennen van buitengewone omstandigheden zoals voorzien in bovenvernoemd artikel 44.

*Ter informatie.*